

Communiqué de presse

Conseil d'éthique clinique de l'Hôpital du Valais

Au service du personnel médical et soignant de l'Hôpital du Valais, du patient et de ses proches

Sion, le 19 janvier 2016 – Le Conseil d'éthique clinique de l'Hôpital du Valais (HVS) est entré en fonction ce jour. Il propose ses services notamment aux médecins et soignants de l'institution. En plus des traitements et soins médicaux administrés, il s'agit de prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques, notamment les valeurs et les principes moraux concernés lors d'une situation clinique concrète.

«L'éthique» dans le cadre de l'Hôpital, concerne le bien et les besoins des usagers. Le Conseil d'éthique clinique évalue les situations qui lui sont soumises et tente d'aboutir à un avis sur ce qu'il faudrait faire dans une situation clinique donnée.

Un organe indépendant

Nommé par le Conseil d'administration de l'HVS, le Conseil d'éthique clinique est un organe indépendant de la Direction de l'Hôpital. Dans son activité, il s'appuie notamment sur les directives de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM).

A disposition du personnel médico-soignant et des patients de l'HVS

Le quotidien hospitalier et l'évolution de la médecine moderne demandent parfois de la part des médecins, des soignants ainsi que des patients et de leurs proches des décisions complexes. En plus des traitements et soins médicaux administrés, il s'agit de prendre en compte les valeurs et les principes moraux.

Le Conseil d'éthique clinique peut être sollicité à propos d'une situation clinique déterminée par toute personne qui y a un intérêt, notamment le personnel médico-soignant de l'Hôpital du Valais, le patient, son représentant légal, ses proches et son médecin traitant.

Le Conseil d'éthique clinique émet un avis dans une situation clinique concrète, impliquant un conflit de valeurs ou des dilemmes moraux, y compris lorsqu'une prise de décision rapide est nécessaire. «*Par exemple*», illustre le Dr. Ioan Cromec, président du Conseil d'éthique clinique de l'Hôpital du Valais et médecin chef du service de psychiatrie de liaison du Centre Hospitalier du Valais Romand, «*que faire lorsqu'une personne d'une septantaine d'années arrive aux urgences inconsciente et qu'elle nécessite une brève intubation, avec un bon pronostic global, mais qu'elle a*

toujours indiqué à sa famille qu'elle ne souhaitait pas d'acharnement thérapeutique ?»

Il donne des recommandations concernant des situations cliniques générales qui impliquent des éléments éthiques et qui peuvent se rencontrer dans la pratique médicale hospitalière. Il participe, en coordination avec les structures déjà existantes dans ce domaine, à la formation continue en éthique clinique du personnel hospitalier.

Par contre le Conseil d'éthique clinique ne juge pas de la qualité de la prise en charge. Son rôle n'est pas non plus de résoudre les problèmes de communication au sein des équipes ou avec les patients.

Solliciter l'avis du Conseil d'éthique clinique

La requête est à adresser au Service de piquet ou au Secrétariat du Conseil d'éthique clinique qui examine si la demande d'avis entre dans ses compétences. *« Il organise une réflexion en impliquant tous les acteurs concernés. La discussion interdisciplinaire permet au Conseil d'éthique clinique de formuler son avis. Il peut, le cas échéant, faire appel à des experts externes »*, relève le Dr. Friederike Meyer zu Bentrup, vice-présidente et médecin-chef du service des soins intensifs du Centre Hospitalier du Haut-Valais. L'avis est transmis au demandeur, ainsi qu'aux personnes concernées.

Pluridisciplinarité et pluriculturalité

Les membres du Conseil d'éthique clinique de l'Hôpital du Valais sont choisis en fonction de leurs qualités professionnelles et humaines, de leur intérêt pour l'éthique et de leur aptitude à jouer le rôle de conseiller. Ils siègent à titre personnel. Les compétences représentées sont notamment médicales et soignantes, juridiques, philosophiques, éthiques et théologiques. Des personnes internes et externes à l'institution, des deux sexes, des deux régions linguistiques du canton y sont représentées. L'aspect pluridisciplinaire et pluriculturel est ainsi assuré.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à:

- Dr. Ioan Cromec, président du Conseil d'éthique clinique de l'Hôpital du Valais et médecin chef de service, Psychiatrie de liaison du Centre Hospitalier du Valais Romand, T 079 221 73 57, ioan.cromec@hopitalvs.ch
- Dr. Friederike Meyer zu Bentrup, vice-présidente et médecin cheffe de service, Soins Intensifs, Centre Hospitalier du Haut-Valais, T 027 60 42264, f.meyertzubentrup@hopitalvs.ch

Annexe : dépliant d'information et photo du point presse avec le président et la vice-présidente